



Appel à projets

Rendez-vous nature en Savoie



1. Contexte et objectifs

En 2025, le Département s'est doté d'un Schéma départemental des espaces naturels sensibles, structuré autour d'un réseau d'une vingtaine d'espaces naturels sensibles (ENS). L'un des objectifs thématiques du Schéma est de faire des ENS des espaces privilégiés pour la découverte de la nature par tous les publics : familles, seniors, très jeunes enfants, personnes en situation de handicap...

Dans ce cadre, le Département souhaite impulser une dynamique de valorisation et de sensibilisation en proposant des animations gratuites « Rendez-vous nature en Savoie », conçues pour inciter un large public à venir découvrir et apprécier le contact avec la nature au sein des espaces naturels sensibles accessibles au public (découverte des milieux naturels, de la faune, de la flore présents en Savoie).

Les animations pourront prendre différentes formes, par exemple :

- Visites guidées naturalistes
- Randonnées commentées
- Immersion artistique dans les sites : musique, conte, théâtre...
- Accueil posté naturaliste
- Sorties crépusculaires
- Ateliers de sciences participatives
- A la découverte des métiers en lien avec la gestion environnementales des sites
- A la découverte du patrimoine archéologique, historique, paysager des sites
- Sortie permettant l'acquisition de compétences que les participants pourront mettre à projet chez eux par exemple vannerie sauvage, construction de nichoirs, atelier culinaire, plantations d'arbre, constructions d'ouvrages en pierres sèches...
- Chantiers natures (sous réserve du lien avec la gestion du site)
- Etc.

Au travers de cet appel à projet, le Département souhaite donc construire un programme d'animations attrayant, varié, interactif et ludique. Le Département invite les porteurs de projet à concevoir et proposer des animation grand public pour l'année 2026, qui s'ancrent dans les dynamiques portées par les structures locales et qui s'appuient sur le réseau des ENS de Savoie sur les secteurs accessibles au public en toute sécurité et en lien avec la sensibilité des milieux (carte en annexe 1).

2. Bénéficiaires

Toute personne physique ou morale peut proposer une animation, dans le respect des objectifs définis ci-avant :

- Communes et groupements intercommunaux
- Etablissements publics
- Associations d'éducation à l'environnement ou naturalistes
- Entreprises privées.

La structure peut présenter plusieurs animations.

3. Dossier de candidature

Tout candidat doit compléter le dossier de candidature joint.

Une structure peut proposer plusieurs types d'animations, plusieurs dates, plusieurs sites.

Chaque animation doit être clairement décrite en y précisant son déroulé détaillé, son coût et la jauge de participants. Plusieurs modes d'intervention peuvent être proposés (atelier pratique ou participatif, balade commentée, balade contée, sortie crépusculaire...).

L'encadrement des animations devra être effectué par un professionnel ou un bénévole compétent avec l'assurance et la garantie apportée par la structure concernant l'encadrement des groupes.

Les candidats doivent joindre à leur dossier de candidature :

- Pièces relatives au porteur de projet
- Pièces relatives au projet (1 fiche par animation) et budget
- Annexes 3 et 4 complétées.

Les dossiers sont à déposer par mail à l'adresse suivante : environnement@savoie.fr

Les dossiers déposés font l'objet d'un accusé de réception de la part du Département par voie électronique.

4. Critères de recevabilité

Pour être retenus dans le cadre de cet appel à projet, les projets devront :

- Être réalisés au sein de l'un ou plusieurs ENS (en cas d'impossibilité justifiée, à proximité immédiate)
- Offrir des animations gratuites d'une durée minimale d'1 heure
- S'appuyer sur une thématique en lien avec le patrimoine naturel de l'ENS
- Être en cohérence avec les plans de gestion des sites (lorsqu'ils existent) et si possible avoir fait l'objet d'un échange avec la structure coordinatrice du site ENS (voir liste des structures en annexe 2)
- Être programmé entre le 1er janvier 2026 et le 30 octobre 2026
- Présenter un dossier complet et remis dans les temps.

5. Instruction des dossiers et critères de sélection

Les projets seront sélectionnés, dans la limite du budget annuel alloué, de manière à concevoir un programme d'animation diversifié dans les approches et thèmes abordés, et avec un souci de répartition des animations tout au long de l'année 2026 et couvrant l'ensemble du territoire départemental.

Durant la phase d'instruction, le Département peut solliciter les porteurs de projet pour obtenir des précisions et compléments nécessaires à l'analyse du projet.

Le Département se réserve le droit de retenir tout ou une partie d'un dossier en fonction de la qualité et de la pertinence des propositions présentées.

Afin de sélectionner les animations qui seront retenues, les critères suivants seront évalués :

- Coût d'organisation et réalisation de l'animation (NB : gratuit pour les participants)
- Diversité des intervenants
- Diversité des thématiques proposées, en gardant toujours la découverte de la nature ou de l'une de ses composantes comme fil conducteur
- Originalité de l'animation dans le format ou les outils : thème abordé, type d'animation, association de la découverte de la nature à d'autres thématiques (sport, culture...)
- Diversité du public ciblé : public familial, sénior, « non averti » et personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, mental). Les projets ciblant un public scolaire ne sont pas éligibles
- Inscription de l'animation dans un programme national (liste non exhaustive en annexe 3)
- Qualité pédagogique
- Répartition des animations sur le territoire
- Adaptation aux spécificités et contraintes des sites (parcelles en propriété privée, sécurité, usages...). Au stade de la candidature, il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu les autorisations des propriétaires ou usagers. Cependant, au stade de la réalisation de l'animation, cela sera indispensable pour pouvoir assurer l'animation.
- Respect des attentes réglementaires relatives à la protection de l'environnement sur les sites, absence d'atteinte à l'intégrité des espèces et des milieux naturels.
- Intégration dans la dynamique locale, lien avec les acteurs locaux.

6. Modalités financières et dépenses éligibles

Le budget total alloué pour ce premier appel à projets est de 10 000€.

Les animations pourront être financées jusqu'à 100% du montant des dépenses éligibles, en tenant compte des autres financements éventuels, soit :

- Les frais de personnel : temps de préparation, gestion des inscriptions, réalisation des interventions, bilan des participants et bilan financier
- Matériel pédagogique : fournitures et outils nécessaires pour les animations (consommables notamment)

Ne sont pas éligibles (liste non exhaustive) :

- Les animations déjà réalisées
- Les frais généraux de la structure
- Les acquisitions de matériel durable non spécifique à l'animation
- Les temps bénévoles
- Les frais d'auteur, compositeur

Pour les projets retenus, le Département mobilisera différents outils de communication afin de promouvoir les animations prévues.

7. Calendrier de l'appel à projets

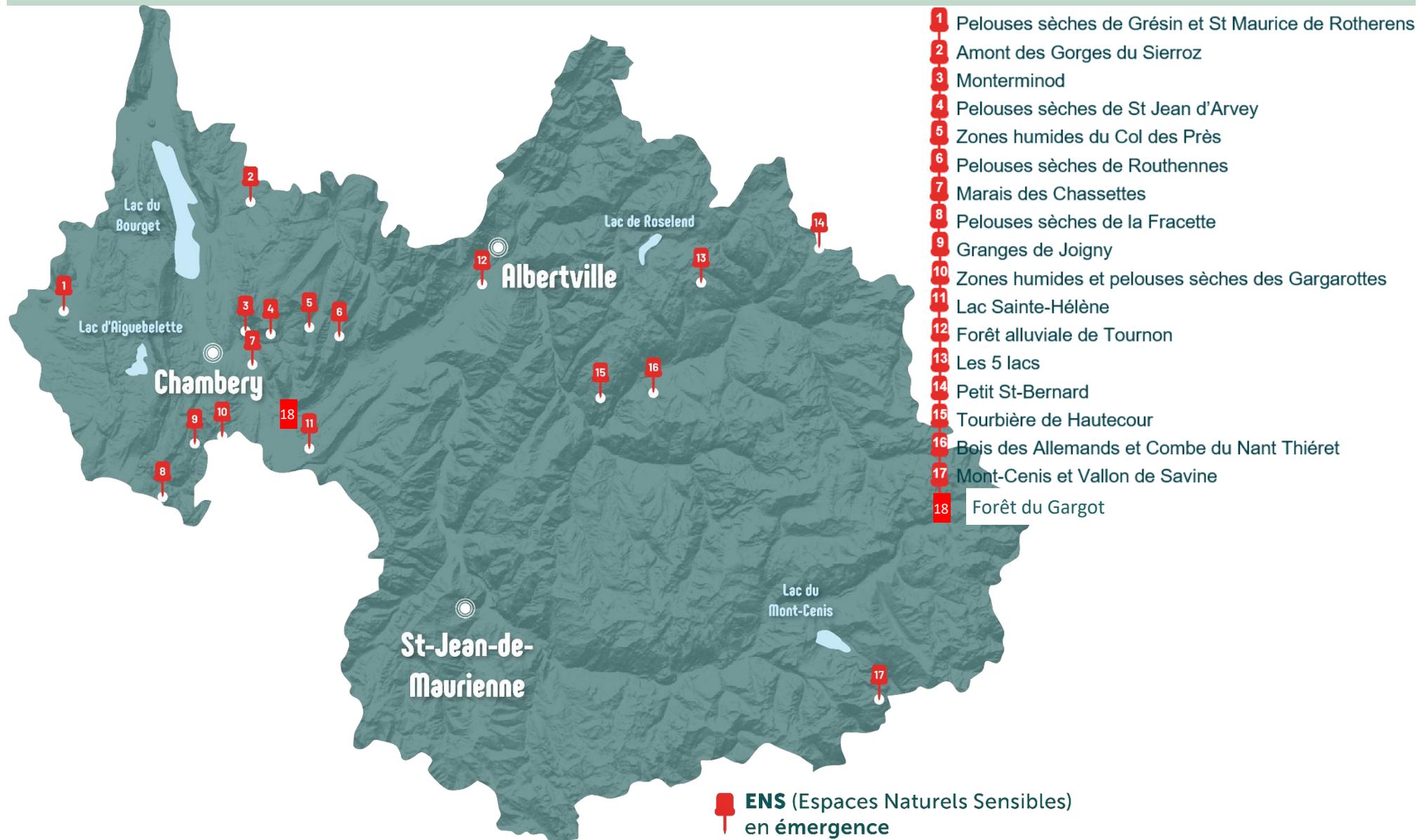
- Lancement de la consultation : 15 juillet 2025
- Notification aux porteurs de projets retenus : automne 2025
- Construction du programme d'animation : automne 2025

8. Renseignements

Direction de l'environnement - Service espaces naturels et biodiversité

04 79 96 75 00 ou environnement@savoie.fr

Annexe 1



Annexe 2 – Structure coordinatrice

	Nom du site	Structure coordinatrice	Référent
1	Pelouses sèches de Grésin et St Maurice de Rotherens	SMAPS	Christophe MAUREL 06 69 44 76 78 christophe.maurel@avant-pays-savoyard.com
2	Amont des Gorges du Sierroz	PNR Massif des Bauges	Mathilde PANTALACCI 06 23 75 44 89 m.pantalacci@parcdesbauges.com
3	Monterminod		
4	Pelouses sèches de St Jean d'Arvey		
5	Zones humides du Col des Prés		
6	Pelouses sèches de Routhennes		
7	Marais des Chassettes	Département de la Savoie	Nadine DESCHAMPS 04.79.96.75.35 nadine.deschamps@savoie.fr
8	Pelouses sèches de la Fracette		
9	Granges de Joigny		
10	Zones humides et pelouses sèches des Gargarottes	Communauté de communes Cœur de Savoie	Marion BUTTARD 06-45-94-46-03 marion.buttard@cc.coeurdesavoie.fr
18	Forêt du Gargot		
11	Lac Sainte-Hélène		
12	Forêt alluviale de Tournon	Communauté d'agglomération Arlysère	Amélie QUARTERONI 06 76 55 12 26 amelie.quarteroni@arlysere.fr
13	Les 5 lacs		
14	Petit St-Bernard		
15	Tourbière de Hautecour		
16	Bois des Allemands et Combe du Nant Thiéret		
17	Mont-Cenis et Vallon de Savine	Commune de Val Cenis	Florine MATHIEU 04.79.05.37.59 f.mathieu@mairie-valcenis.fr

Annexe 3

Attestation sur l'honneur

La structure organisatrice :

- S'engage à respecter l'ensemble des réglementations et préconisations relatives à la protection de l'environnement sur le site de la manifestation et à s'informer auprès de la structure coordinatrice de l'ENS de toutes préconisations
- S'engage à mentionner le soutien financier du Département de la Savoie et à apposer son logo sur toute communication publique

Fait à :

Le

Nom

Fonction

Signature

Annexe 4

Attestation de non récupération de la TVA

Je, soussigné

agissant en qualité de

de la structure

certifie sur l'honneur que le budget prévisionnel de l'action s'élève à _____ € TTC car la structure ne récupère par la TVA sur les dépenses engagées au titre de cette action.

Fait à :

Le

Nom

Fonction

Signature

Annexe 5 : Calendrier des actions nationales

- 02/02 : Journée mondiale des zones humides
- 03/03 : Journée mondiale de la vie sauvage
- 14/03 : journée internationale d'action pour les rivières
- 03/03 : journée mondiale de la vie sauvage
- 21/03 : Journée internationale des forêts
- 21/03 : Journée mondiale des glaciers
- 22/03 : Journée mondiale de l'eau
- 22/04 : Jour de la Terre ; Journée internationale de la diversité biologique
- 11/05 : Journées mondiales des espèces menacées
- 11/05 et 12/10 2024 : Journées mondiales des oiseaux migrateurs
- Mai : fête de la nature
- 20/05 : Journée mondiale de l'abeille
- 22/05 : Journée mondiale de la biodiversité
- 22 au 26 mai 2024 : Fête de la nature
- 05/06 : Journée mondiale de l'environnement
- 30/08 : nuit internationale des chauves-souris
- 14-15 septembre 2024 : Journées du patrimoine
- Octobre : fête de la science
- 05/12 : Journées mondiales des sols
- 08/12 : Journée mondiale du climat
- 11/12 : journée internationale de la montagne